

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2015

---

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3201)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE 7

- I. - À l'alinéa 2, substituer aux mots : « dix-neuf », le mot : « vingt »
- II. - En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de prévoir une fermeture des bureaux de vote à 20 heures sur l'ensemble du territoire.